



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

N° : 2026/1702/04

**OBJET : AUTORISATION
ENGAGEMENT,
LIQUIDATION ET
MANDATEMENT DES
DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
EXERCICE 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20260217-2026170204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2026

Le mardi 17 février 2026 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Sandrine CORNIL, Émilie GORDONS.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique BARBERET

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. Il précise les éléments suivants :

- Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 1 238 597 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil de faire application dudit article à hauteur de 309 649 € ($< 25\% \times 1\,238\,597\,€$). Les dépenses d'investissement concernées sont :

Acquisition matériels (opération 045)

▪ Achat tracteur voirie (compte 2158) :	70 080 €
Restes à réaliser 2025 :	- 63 922 €
Montant à autoriser :	6 158 €

Bâtiments communaux (opération 103)

▪ Maîtrise d'œuvre travaux Salle Polyvalente (compte 231) :	141 000 €
Déjà réalisé en 2025 :	- 42 114 €
Restes à réaliser 2025 :	- 9 140 €
Montant à autoriser :	89 746 €

Pôle enfance-jeunesse (opération 156)

▪ Solde agrandissement cour école (compte 231) :	3 582,12 €
Restes à réaliser 2025 :	0 €
Montant à autoriser :	3 583 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
3. Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondantes sur l'exercice 2026.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Véronique BARBERET

[Publié sur Internet le 24 février 2026](#)